

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 DECEMBRE 2018**

Sont présents :

Christian FRANCE, Marie-Aline BONAVENTURE,  
Fabienne MANGENOT, Françoise CLAUDE, Chantal DILLET,  
Frédéric LATRAYE, Alain ABSCHIEDT, Sébastien BARTH,  
Dominique BREGNARD, Joël MAIRE, Jean Luc DUVAL

Est nommé secrétaire : Jean-Luc DUVAL



- **ORDRE DU JOUR**

**Adhésion SPL XDEMAT (Plateforme dématérialisation)**

Actuellement la commune envoie les délibérations du conseil par le logiciel actes. Ce logiciel n'existera plus d'ici le 01/01/2020, il était donc nécessaire d'en trouver un autre. La commune de ce fait a décidé d'adhérer à SPL XDEMAT pour l'envoi de ces flux en y acceptant également l'action obligatoire de 15.50 €. Le conseil valide la décision modificative proposée pour y insérer cette action dans le budget 2018 en investissement.

**Contrat femme de ménage mairie + salle**

Suite au départ de Mme GOLLER en retraite, la commune a décidé de créer un seul poste de femme de ménage pour la commune en regroupant le contrat de la salle communale et mairie. Mme LAMBERT reprendra le ménage des bâtiments communaux en plus de la salle actuellement.

**Décision modificative amortissement SIE Plaine des Vosges**

Suite à la demande du trésorier d'achever l'amortissement des biens du SIE Plaine des Vosges qui est dissolu depuis 2011, le conseil décide de valider la décision modificative proposée.

**Etat d'assiette des coupes 2019 ONF**

Considérant la proposition de coupes établie par l'Office national des forêts pour l'exercice 2019/2020 dans la forêt communale, le conseil municipal demande **le martelage des parcelles suivantes** :

Parcelles	Surface (ha)	Volume présumé (m <sup>3</sup> )
11j	2,14	64,20
11t	1,51	60,40
20t	0,56	11,20
26u	2,74	82,20
20j	3,59	143,60
22u	3,43	137,20
		498,80

La destination des bois à marquer dans ces parcelles sera la vente des grumes façonnées et le partage des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes (campagne 2019/2020). La répartition de l'affouage par foyer sera réalisée par Jean-Marie CLAUDE, Philippe GAILLARD et Frédéric LATRAYE, désignés comme garants responsables. L'Office national des forêts déterminera les découpes dimensionnelles. Le délai d'abattage pour les grumes est fixé au 31 décembre 2019. Le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouages, est fixé au 1<sup>er</sup> mai 2021. Au-delà de cette date, l'affouagiste perdra ses droits.

**Renouvellement bail à ferme**

Le bail à ferme n°23 arrive à expiration, le conseil municipal décide de renouveler ce bail pour une durée de neuf ans à Mr Jean-Luc DUVAL.

**La mairie sera fermée du 27/12/2018 au 06/01/2019.**

**Le maire et le conseil municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année**